



# LPO Champagne -Ardenne

**Accompagnement de travaux de  
peinture de la ligne électrique de  
Creney-près-Troyes (10) à Froncles  
(52) afin de prendre en compte  
l'avifaune nicheuse**

**RTE - GMR Champagne-Morvan**

**Décembre 2023**



**Agir pour  
la biodiversité**



Accompagnement de travaux de peinture de la ligne électrique de  
Creney-près-Troyes (10) à Froncles (52) afin de prendre en compte  
l'avifaune nicheuse

RTE - GMR Champagne-Morvan



**RTE**

**Pôle Gestion de l'Infrastructure - Direction Maintenance –  
Centre Maintenance Nancy - Groupe Maintenance Réseaux Champagne  
Morvan - Equipe Entretien Lignes**

**10 Route de Luyères  
10 150 CRENEY-PRES-TROYES**

**Diagnostic avifaune 2023**

Rédaction :

LPO Champagne-Ardenne



---

*Ligue pour la Protection des Oiseaux*

*Champagne-Ardenne*

*Der Nature*

*Ferme des Grands Parts 51290 OUTINES*

*Tel : 03.26.72.54.47*

*Mail : [champagne-ardenne@lpo.fr](mailto:champagne-ardenne@lpo.fr)*

---

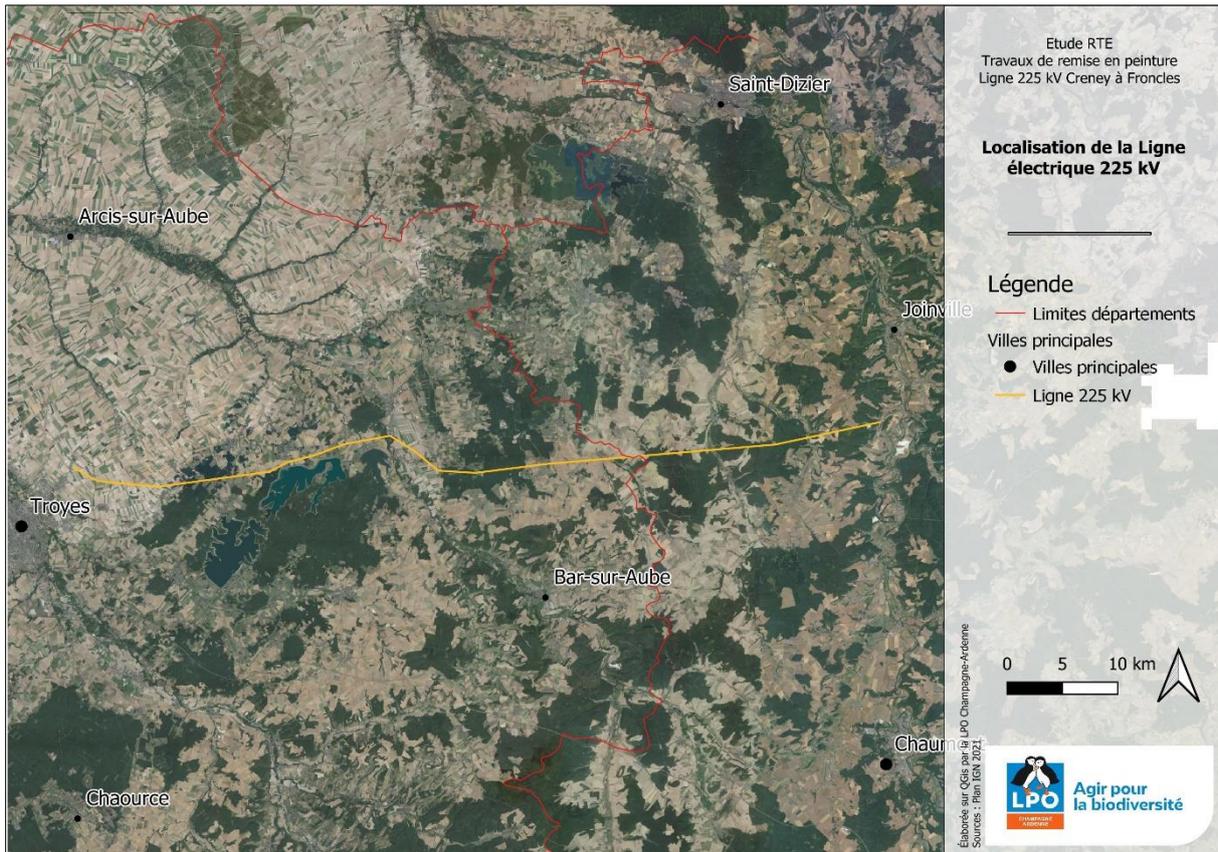
## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	3
1. Contexte du projet .....	4
2. Méthode d'inventaire.....	5
3. Résultats .....	6
4. Préconisations .....	16
a. Rappel de la législation.....	16
b. Dérogation.....	17
c. Intégration de la faune dans le phasage des travaux.....	17
d. Mesures compensatoires .....	17

## 1. Contexte du projet

RTE doit entreprendre des travaux de mise en peinture sur la ligne électrique 225 kV Creney-Froncles. Cette ligne d'environ 85 km débute sur la commune de Creney-près-Troyes dans l'Aube et se termine à Froncles en Haute-Marne. La portion de mise en peinture se compose de 157 pylônes métalliques, du pylône n°CRENE au pylône n°401ATT156.

Les travaux sur les 157 pylônes se tiendront en avril 2024 et 3 sociétés seront mandatées par RTE pour réaliser ces travaux de mise en peinture.



Carte 1 : Localisation de la ligne 225 kV Creney-Froncles

L'avifaune peut utiliser les pylônes comme support de nidification. Compte tenu qu'un nombre important d'espèces sont inscrites sur la liste des espèces protégées et que celles-ci peuvent utiliser les pylônes pour leur nidification, il convient de faire vérifier si les pylônes comportent des nids ou en sont dépourvus.

Afin d'anticiper au mieux ces travaux et d'éviter d'impacter des espèces nicheuses d'oiseaux, RTE a contacté la LPO Champagne-Ardenne pour établir une démarche de suivi. RTE veillera à ne pas enlever un nid d'espèce protégée pendant la période de nidification, et aucun nid d'espèce non protégée comportant du vivant. Une planification pour la mise en peinture des pylônes concernés sera revue ultérieurement.

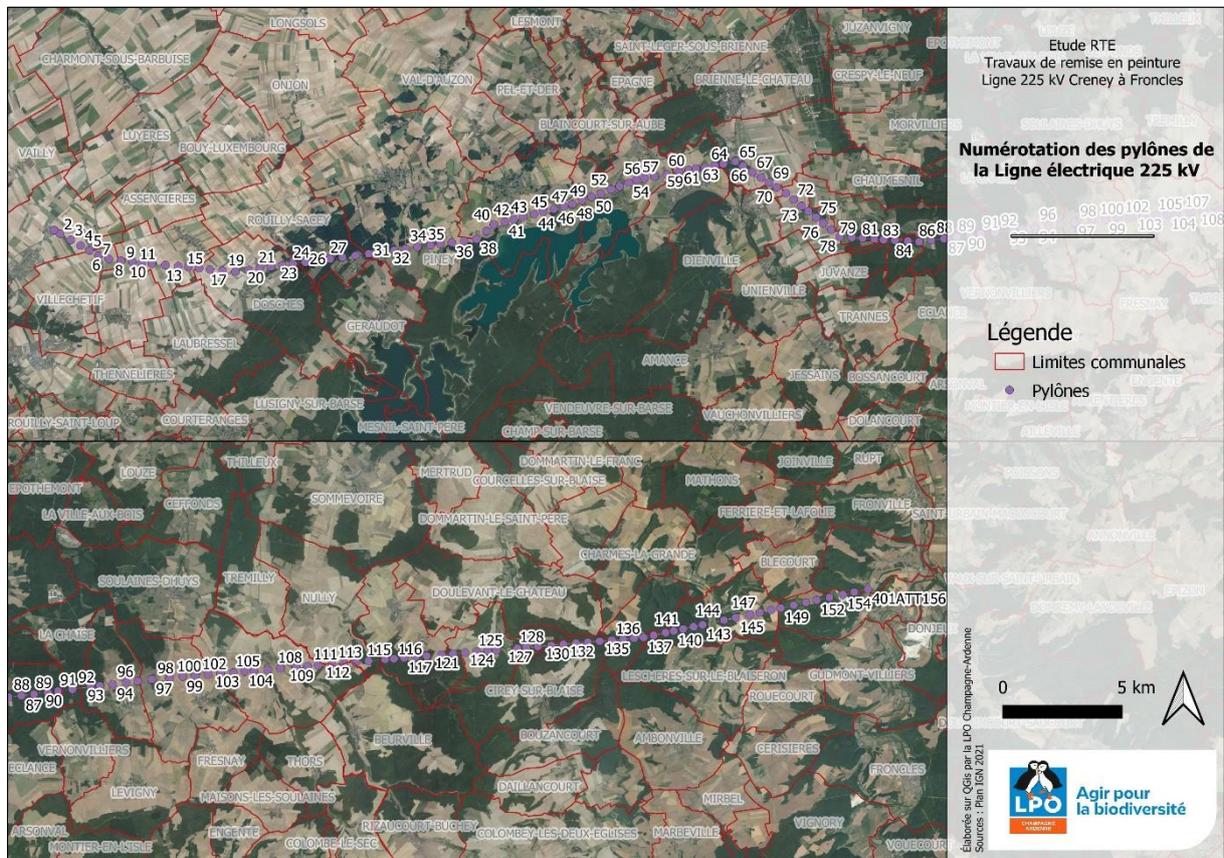
L'objectif est d'identifier en amont des interventions sur les pylônes les nids sur les structures elles-mêmes.

## 2. Méthode d'inventaire

La LPO Champagne-Ardenne a procédé à un contrôle de chaque pylône de la ligne 225 kV Creney-Froncles du 21 au 28 novembre 2023, lors de 9 journées d'inventaire (3 salariés impliqués). L'inventaire a consisté à repérer, depuis le sol, les nids d'oiseaux présents dans la structure des pylônes, par recherche visuelle avec l'aide de jumelles et/ou de longue-vue.

A noter qu'en hiver, l'identification des auteurs des nids présents n'est pas possible avec certitude. Il est néanmoins possible de s'orienter à minima vers la famille d'espèces utilisant le nid en fonction de sa taille et des matériaux utilisés.

Pour rappel, les rapaces ont pour habitude d'utiliser souvent le nid d'autres espèces comme ceux des corvidés.



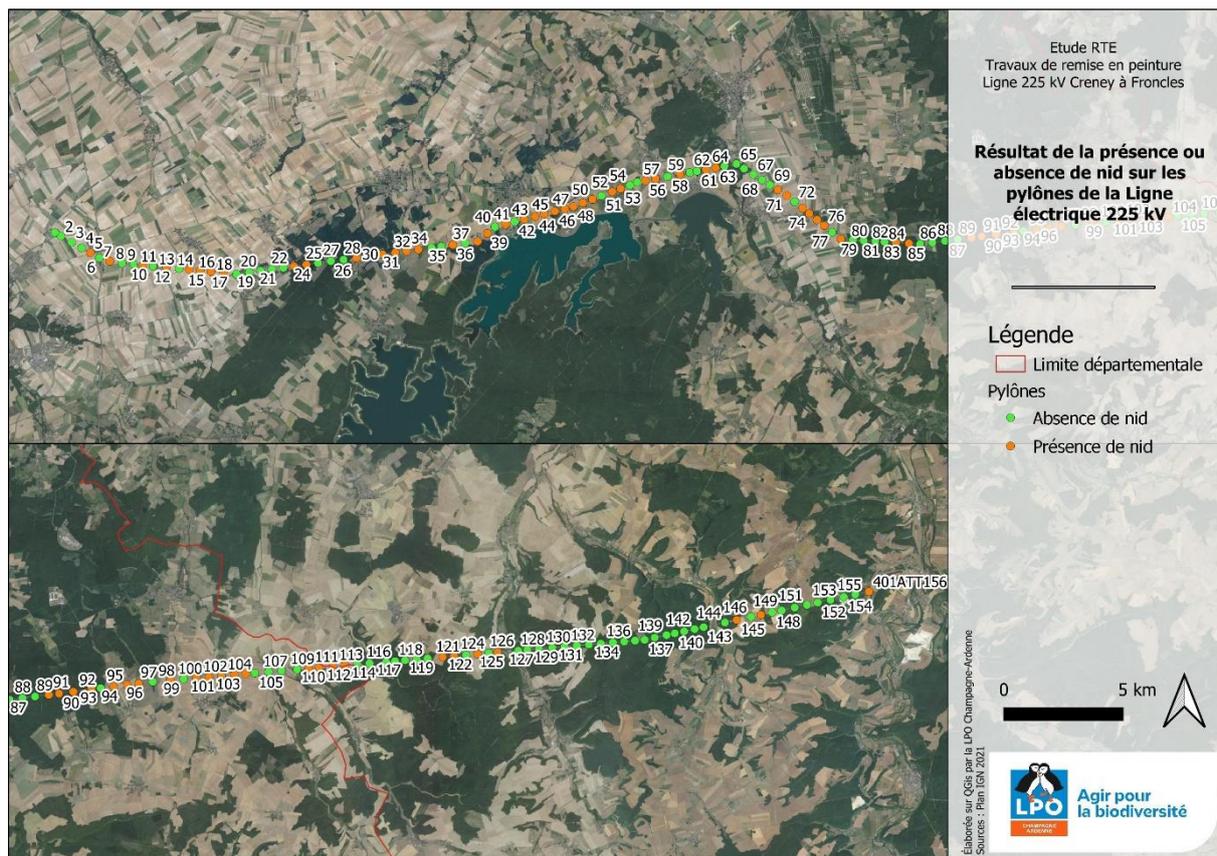
Carte 2 : Numérotation des pylônes de la ligne 225 kV Creney-Froncles

### 3. Résultats

#### a. Résultat par pylône

Les inventaires ont permis de lister les pylônes portant des nids dans leurs structures : 68 pylônes accueillent des nids. Le tableau dans les pages suivantes liste les pylônes faisant partie de ce décompte.

Les 89 autres pylônes en sont exempts.



Carte 3 : Résultat de la présence ou absence de nids sur les pylônes de la ligne 225 kV Creney-Froncles

Accompagnement de travaux de peinture de la ligne électrique de Creney-près-Troyes (10) à Froncles (52) afin de prendre en compte l'avifaune nicheuse - RTE - GMR Champagne-Morvan

Numéro de pylône	Commune	Présence de nid(s) (indiquer oui ou non)	Localisation de(s) nid(s) sur le pylône	Nombre de nid(s)	Nid(s) appartenant à ? (préciser famille(s) ou espèce(s))
CRENE	Creney	non		-	
1001ATT1	Creney	non		-	
2	Creney	non		-	
3	Creney	non		-	
4	Creney	non		-	
5	Creney	oui	pointe droite	1	probablement Faucon crécerelle
6	Creney	non		-	
7	Creney	oui	pointe gauche	1	probablement Faucon crécerelle
8	Creney	non		-	
9	Creney	non		-	
10	Creney	oui	pointe gauche et pointe droite	2	type crécerelle
11	Mesnil-Sellières	non		-	
12	Mesnil-Sellières	oui	haut centre	1	type crécerelle
13	Mesnil-Sellières	non		-	
14	Mesnil-Sellières	oui	haut centre	1	nid plus imposant/branches plus grosses
15	Mesnil-Sellières	oui	pointe droite	1	type crécerelle
16	Mesnil-Sellières	oui	haut centre	1	
17	Dosches	oui	haut centre	1	
18	Dosches	non		-	
19	Dosches	non		-	
20	Dosches	non		-	
21	Dosches	non		-	
22	Dosches	non		-	
23	Dosches	oui	pointe droite	1	
24	Rouilly-Sacey	oui	pointe gauche et haut centre	2	
25	Rouilly-Sacey	non		-	
26	Rouilly-Sacey	non		-	
27	Rouilly-Sacey	non		-	Buse variable posée dessus
28	Rouilly-Sacey	oui	haut centre	1	Corneille noire posée dessus
29	Piney	oui	haut centre et partie droite	2	
30	Piney	oui	haut centre et pointe gauche	2	
31	Piney	oui	haut centre	1	
32	Piney	oui	haut centre	1	Faucon crécerelle posé dessus
33	Piney	oui	haut centre	1	Corneille noire posée dessus
34	Piney	non		-	
35	Piney	non		-	
36	Piney	oui	pointe droite	1	
37	Piney	non		-	
38	Piney	oui	centre	1	
39	Brévonnes	oui	haut centre	1	
40	Brévonnes	non		-	

Accompagnement de travaux de peinture de la ligne électrique de Creney-près-Troyes (10) à Froncles (52) afin de prendre en compte l'avifaune nicheuse - RTE - GMR Champagne-Morvan

Numéro de pylône	Commune	Présence de nid(s) (indiquer oui ou non)	Localisation de(s) nid(s) sur le pylône	Nombre de nid(s)	Nid(s) appartenant à ? (préciser famille(s) ou espèce(s))
41	Brévonnes	oui	haut centre	1	
42	Brévonnes	non		-	
43	Brévonnes	oui	haut centre	1	
44	Brévonnes	oui	pointe gauche	1	probablement Faucon hobereau (nidification en 2022)
45	Brévonnes	oui	pointe droite	1	
46	Brévonnes	oui	pointe gauche et droite	2	
47	Brévonnes	oui	haut centre	1	Faucon crécerelle posé dessus
48	Brévonnes	oui	haut centre	1	
49	Mathaux	oui	haut centre	1	
50	Mathaux	oui	haut centre	1	
51	Mathaux	non		-	
52	Mathaux	oui	pointe droite	1	
53	Mathaux	oui	haut centre	1	
54	Mathaux	non		-	
55	Mathaux	non		-	
56	Mathaux	oui	pointe gauche et droite	2	
57	Mathaux	oui	haut centre	1	
58	Mathaux	non		-	Faucon pèlerin posé sur le pylône
59	Radonvilliers	oui	haut centre	1	le Faucon pèlerin s'envole du pylône 58 et se repose sur le Pylône 59
60	Radonvilliers	non		-	
61	Radonvilliers	non		-	
62	Radonvilliers	oui	haut centre	1	
63	Radonvilliers	oui	haut centre	1	
64	Radonvilliers	non		-	
65	Radonvilliers	non		-	
66	Radonvilliers	non		-	
67	Radonvilliers	non		-	
68	Radonvilliers	non		-	
69	Radonvilliers	non		-	
70	La Rothière	oui	haut centre	1	Faucon crécerelle posé dessus
71	La Rothière	oui	haut centre	1	
72	La Rothière	non		-	
73	La Rothière	oui	haut centre	1	
74	La Rothière	oui	haut centre	1	début de nid
75	La Rothière	oui	haut centre	1	
76	La Rothière	oui	haut centre	1	
77	Petit-Mesnil	non		-	
78	Petit-Mesnil	oui	haut centre	1	le Faucon pèlerin s'envole du pylone 78 et part en chasse sur les Pluviers dorés/Vanneaux huppés
79	Petit-Mesnil	non		-	
80	Petit-Mesnil	non		-	

Numéro de pylône	Commune	Présence de nid(s) (indiquer oui ou non)	Localisation de(s) nid(s) sur le pylône	Nombre de nid(s)	Nid(s) appartenant à ? (préciser famille(s) ou espèce(s))
81	Petit-Mesnil	non		–	
82	Petit-Mesnil	non		–	
83	Petit-Mesnil	oui	pointe droite	1	
84	Petit-Mesnil	oui	pointe droite	1	
85	Petit-Mesnil	non		–	
86	Petit-Mesnil	non		–	
87	Petit-Mesnil	non		–	
88	Petit-Mesnil	non		–	
89	Petit-Mesnil	oui	partie gauche et droite	2	
90	Petit-Mesnil	oui	pointe gauche	1	Probablement un début de nid
91	Petit-Mesnil	oui	pointe gauche	1	
92	Petit-Mesnil	oui	haut centre	1	
93	Fuligny	non		–	
94	Fuligny	oui	1 nid dans chaque pointe	2	Corneille ou rapace
95	Fuligny	oui	1 nid au centre	1	Corneille ou rapace
96	Fuligny	oui	1 nid au centre	1	Corneille ou rapace
97	Ville/Terre	non		–	
98	Ville/Terre	oui	1 nid au centre	1	Corneille ou rapace
99	Ville/Terre	non		–	
100	Ville/Terre	oui	1 nid dans chaque pointe	2	Corneille ou rapace
101	Thil	oui	1 nid au centre	1	Corneille ou rapace
102	Thil	oui	1 nid au centre	1	Corneille ou rapace
103	Thil	oui	1 nid pointe droite	1	Corneille ou rapace
104	Thil	oui	1 nid dans chaque pointe	2	Corneille ou rapace
105	Thil	non		–	
106	Thil	non		–	1 Faucon crécerelle posé sur la partie haute du pylône
107	Thil	non		–	présence de picots anti-oiseaux au-dessus des connecteurs
108	Thil	non		–	
109	Thil	oui	1 nid sur le connecteur central et 1 nid sur une pointe	2	Corvidés ou rapaces, 1 Faucon pèlerin posé
110	Thil	oui	1 nid dans chaque pointe	2	Corvidés ou rapaces, 1 Faucon pèlerin posé
111	Nully	oui	1 nid sur le connecteur central	1	corvidés, Corneille noire posée
112	Nully	oui	1 gros nid de branchage sur le connecteur central	1	corvidés ou rapaces, 2 Buses variables posées
113	Nully	non		–	
114	Nully	non		–	
115	Blumeray	non		–	
116	Blumeray	non		–	
117	Blumeray	non		–	
118	Blumeray	non		–	
119	Blumeray	non		–	
120	Blumeray	oui	1 nid sur le connecteur central	1	corvidés ?

Accompagnement de travaux de peinture de la ligne électrique de Creney-près-Troyes (10) à Froncles (52) afin de prendre en compte l'avifaune nicheuse - RTE - GMR Champagne-Morvan

Numéro de pylône	Commune	Présence de nid(s) (indiquer oui ou non)	Localisation de(s) nid(s) sur le pylône	Nombre de nid(s)	Nid(s) appartenant à ? (préciser famille(s) ou espèce(s))
121	Arnancourt	oui	1 nid sur le connecteur central	1	corvidés ?
122	Arnancourt	non		-	
123	Arnancourt	oui	1 nid dans une pointe et 1 nid sur le connecteur central	2	Corvidés et/ou F. Crécerelle
124	Arnancourt	non		-	
125	Arnancourt	oui	sur le connecteur central	1	vieux nid de corvidés/columbidés
126	Arnancourt	non		-	
127	Arnancourt	non		-	
128	Arnancourt	non		-	
129	Arnancourt	non		-	
130	Cirey-sur-Blaise	non		-	
131	Cirey-sur-Blaise	non		-	
132	Cirey-sur-Blaise	non		-	
133	Cirey-sur-Blaise	non		-	
134	Charmes-en-L'Angle	non		-	
135	Charmes-en-L'Angle	non		-	
136	Charmes-en-L'Angle	non		-	
137	Charmes-en-L'Angle	non		-	
138	Charmes-en-L'Angle	non		-	
139	Flammerécourt	non		-	
140	Flammerécourt	non		-	
141	Flammerécourt	non		-	
142	Flammerécourt	non		-	
143	Flammerécourt	non		-	
144	Flammerécourt	non		-	
145	Flammerécourt	oui	1 nid dans pointe sud, branches qui dépassent	1	Faucon crécerelle probable
146	Flammerécourt	non		-	
147	Flammerécourt	oui	1 nid dans la pointe amont (au-dessus du conducteur)	1	corvidés
148	Flammerécourt	non		-	
149	Rouvroy	non		-	
150	Rouvroy	non		-	
151	Blécourt	non		-	
152	Gudmont	non		-	
153	Gudmont	non		-	
154	Gudmont	non		-	
155	Gudmont	non		-	
401ATT156	Gudmont	oui	2 nids dans les pointes + 1 ébauche	3	corvidés ou rapaces

b. Localisation des nids sur les pylônes

Les emplacements les plus utilisés par les oiseaux pour la nidification dans la structure métallique se localisent principalement dans la tête du pylône, juste au-dessus des isolateurs électriques.



Figure 1 : exemple des sites de nidification privilégié (pylône n°139)

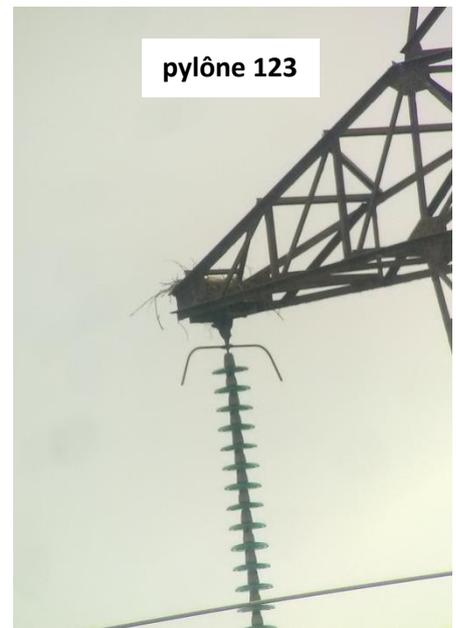


Figure 2 : exemples de nids au-dessus d'isolateur électrique (pylône 43 à gauche, pylône 30 au centre et pylône 123 à droite)

c. Espèces concernées

**Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)**

C'est un faucon de petite taille. Il occupe tous types de milieux ouverts, aussi bien à la ville comme à la campagne. Volontiers à l'affût sur un fil, un piquet ou un pylône, il se nourrit principalement de rongeurs. C'est un spécialiste du vol stationnaire ou « vol en Saint-Esprit ». Il repère ses proies en volant sur place, et fond sur elles lorsqu'elles sont repérées.



Figure 3 : Faucon crécerelle perché sur un piquet (à gauche) et dans la structure d'un pylône (à droite)

En Europe de l'Ouest, l'espèce est principalement sédentaire. Il est très éclectique quant au choix de son nid. Il affectionne aussi bien les rochers que les corniches, les bâtiments, les vieux nids ou d'autres cavités. Il a pour habitude d'utiliser les anciens nids de Corneille noire pour nicher. Et il n'est pas rare que le crécerelle niche sur des pylônes électriques.

Sur la ligne 225 kV Creney-Froncles, le Faucon crécerelle occupe probablement un certain nombre de nid de corneille, soit une fourchette estimée entre 15 et 30 nids potentiels.

**Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)**

C'est un faucon de bonne taille, avec un corps puissant et fuselé. Son plumage est clair et strié de noir sur le dessous (poitrine et dessous des ailes), ce qui contraste avec la partie supérieure d'un gris bleu sombre. Sa tête est presque entièrement noire avec deux taches noires sur les joues, dénommées moustaches, qui contrastent avec la gorge blanche.

Son aire de nidification va du bord de mer à la moyenne montagne. Il niche en général dans les falaises rocheuses par souci de tranquillité. En plaine, il recherche alors des silos, des édifices historiques ou des pylônes électriques pour établir son nid. Comme tous les faucons, il ne construit pas de nid. Il dépose ses œufs à même le support préalablement gratté. Les couples sont fidèles d'une année sur l'autre.



Figure 4 : Faucon pèlerin sur le pylône 58 (à gauche) et individu perché sur le pylône 110 (à droite)

Le Faucon pèlerin se nourrit essentiellement d'oiseaux de taille moyenne (pigeon, grive, Mouette rieuse, etc.) qu'il attaque en vol. C'est souvent sa rapidité qui lui permet d'attraper ses proies.

En général, le Faucon pèlerin est sédentaire, mais les jeunes peuvent vagabonder très loin de leur lieu de naissance et certains adultes des pays nordiques vont hiverner plus au sud.

Sur la ligne 225 kV Creney-Froncles, les pylônes n°58, 78 et 110 ont été vus avec des Faucons pèlerins adultes perchés dans leur structure. Ces trois pylônes comportant chacun au moins un nid. Il est probable que ce faucon utilise les pylônes comme support de nid en période de reproduction.

#### **Faucon hobereau (*Falco subbuteo*)**

D'une taille similaire au Faucon crécerelle, le Faucon hobereau se distingue par son plumage ardoisé sur la partie supérieure et un ventre barré. Son vol est rapide et gracieux, avec des changements de direction spontanés et des acrobaties impressionnantes lors de ses poursuites de proies. Ces dernières sont pour la plupart de petits oiseaux et de gros insectes.

Il affectionne les milieux semi-boisés à proximité des zones humides (cours d'eau, lacs, marais). Espèce migratrice, le Faucon hobereau est présent sous nos latitudes d'avril à septembre. Lors de la nidification, il occupe le plus souvent un ancien nid de corneille ou de pie.

Sur la ligne 225 kV Creney-Froncles, un cas de nidification probable est connu en 2022 sur le pylône n°44 (zonage du PNR de la Forêt d'Orient).



Figure 5 : Faucon hobereau perché dans un arbre

### **Corneille noire (*Corvus corone*)**

Appartenant à la famille des corvidés, la Corneille noire est identifiable à son plumage entièrement noir. Espèce commune, elle occupe tous les milieux ouverts ou semi-ouverts, de l'openfield agricole aux habitats bocagers, en passant par les zones urbanisées. Elle établit son nid fait de branchages et de brindilles principalement dans les arbres, parfois sur des supports artificiels lorsque les ligneux viennent à manquer. Très territoriale en période de reproduction, elle est sédentaire le reste de l'année. Omnivore, son régime alimentaire opportuniste se compose de végétaux, de cadavres, d'insectes ...



Figure 6 : Corneille noire au sol

L'espèce n'est pas inscrite sur la liste des espèces protégées. Elle est potentiellement à l'origine de la plupart des nids observés sur les pylônes de la ligne Creney-Froncles, nid qu'elle n'occupe pas systématiquement.

### **Grand Corbeaux (*Corvus corax*)**

D'une taille supérieure à la Buse variable, le Grand Corbeau est identifiable à son plumage noir et sa queue cunéiforme. Il niche dans des habitats rupestres ou arboricoles. Bien qu'il soit omnivore, il est le plus souvent nécrophage. Protégée, l'espèce est encore rare en Champagne-Ardenne quoiqu'en expansion.



*Figure 7 : Grand corbeau en vol*

Bien qu'aucun nid de cette espèce ne soit identifié sur les pylônes de la ligne 225 kV Creney-Froncles à ce jour, une attention particulière devra être appliquée en cas de découverte de nids sur la portion forestière allant du pylône 126 au 143 (communes de Flammerécourt, Charmes-en-l'Angle, Cirey-sur-Blaise et Annancourt).

Lors des prospections de terrain, plusieurs individus ont été observés, en vol et effectuant des parades. Compte tenu que l'espèce peut entreprendre de nicher sur des pylônes (cas en Lorraine), il conviendra d'avoir une vigilance particulière sur la portion indiquée lors de travaux en avril 2024.

#### **4. Préconisations**

La mise en peinture des 89 pylônes exempts de nids pourront se dérouler comme convenu en avril 2024. Cependant, il n'est pas exclu que de nouveaux nids soient construits entre la période d'inventaire par la LPO en novembre 2023 et les travaux en avril 2024.

De fait, lors des travaux, RTE respectera la convention LPO/RTE en cours et informera immédiatement la LPO en cas de découverte de nouveaux nids pour pouvoir prendre en compte la présence de nidification et adapter la réponse en fonction.

Pour les 68 pylônes portant des nids, la dépose des nids est indispensable pour permettre la bonne réalisation des travaux.

Pour les pylônes comportant des nids d'espèces protégées ou avec des individus d'espèces protégées identifiés à proximité, il est impératif d'attendre la fin de la période de reproduction (après le 1<sup>er</sup> septembre) et de faire la demande d'une dérogation d'espèces protégées, afin de respecter la législation vis-à-vis de ces espèces, en vue de procéder au retrait du nid.

Pour les nids de Corneille noire, espèce non inscrite sur la liste des espèces protégées, ainsi que pour les nids de corvidés non concernés par une espèce protégée à proximité, il est recommandé d'attendre la fin de la nidification (envol des jeunes du nid).

Des mesures compensatoires devront être mises en place pour les espèces protégées concernées par les travaux.

Afin de palier à la perte de site de reproduction, les paramètres à prendre en compte pour intégrer l'avifaune dans les travaux sont listés dans les paragraphes suivants.

##### **a. Rappel de la législation**

Pour rappel, en Europe, nombre d'espèces, comme le Faucon crécerelle, bénéficient d'un statut juridique faisant d'eux des oiseaux protégés. Ce régime de protection est issu de **la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature aujourd'hui codifiée aux articles L 411-1 et suivants du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 29/10/2009** fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Pour cette espèce est interdit sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- La destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- La destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- La perturbation intentionnelle notamment en période de reproduction et de dépendance ;
- La détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens prélevés dans le milieu naturel qu'ils soient morts ou vivants.

Tout responsable d'une infraction constitutive d'un délit s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 2 ans (art. L 415-3 du Code de

l'environnement). S'agissant de la perturbation intentionnelle, l'infraction constitue une contravention de 4<sup>ème</sup> classe passible d'une amende de 750 € (R415.1 du Code de l'Environnement).

Est interdit également la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux (Art3-II de l'Arrêté ministériel du 29/10/2009) sous peine de se voir sanctionné de 150 000 € d'amende et/ou 2 ans d'emprisonnement.

#### b. Dérogation

Au préalable, RTE s'engage à réaliser une demande dérogatoire pour « *la destruction de sites de reproduction d'animaux d'espèces animales protégées* » (cerfa 13 614\*01) auprès de la DREAL Grand Est pour les pylônes identifiés avec des nids espèces protégées ou avec des espèces protégées à proximité suivant cet inventaire.

En prévision de la dépose des potentiels nids, RTE devra se munir d'une demande de dérogation de destruction d'habitats d'espèces protégées auprès de la DREAL Grand Est. La LPO pourra accompagner RTE dans le montage de cette demande. Les équipes de RTE procéderont à la dépose des nids, hors période de nidification pour les espèces protégées identifiées.

#### c. Intégration de la faune dans le phasage des travaux

Juste avant le commencement des travaux en avril 2024, la LPO réalisera un nouveau passage en mars 2024 sur l'ensemble des pylônes afin de vérifier de l'occupation ou non des nids, mais également pour comptabiliser d'éventuels nouveaux nids.

RTE s'est engagé à ne pas intervenir en avril 2024 (travaux de mise en peinture) sur les pylônes comportant des nids. Les travaux sur les 68 pylônes portant des nids seront reportés en septembre 2024.

En effet, la période de réalisation des travaux, en avril 2024, se superpose avec la saison de reproduction de l'avifaune. Le risque d'abandon de nid est trop élevé si une intervention a lieu sur le pylône.

#### d. Mesures compensatoires

Dans ce cadre, il conviendra de proposer des mesures compensatoires mises en place au plus tard le 31 janvier 2025 pour les espèces protégées identifiées que sont les Faucons pèlerin, crécerelle et hobereau.

Pour le **Faucon crécerelle**, la compensation d'un nid fait de branchages n'est pas aisée. Il est possible de mettre en place des corbeilles en osier dans les pointes des structures métalliques pour favoriser l'installation de nids.

Par ailleurs, la pose de nichoirs spécifique à cette espèce peut être réfléchi sur des bâtiments à proximité de la ligne électrique. L'idée serait d'utiliser les bâtiments agricoles, les édifices historiques ou encore les bâtiments de grande hauteur pour fixer les nichoirs et ainsi éviter la pose sur les pylônes.

Pour le **Faucon pèlerin**, la LPO préconise d'installer 3 nichoirs après travaux sur les pylônes n°59, 78 et 110.

Les modalités de fixation et de pose seront à définir entre la LPO et RTE.

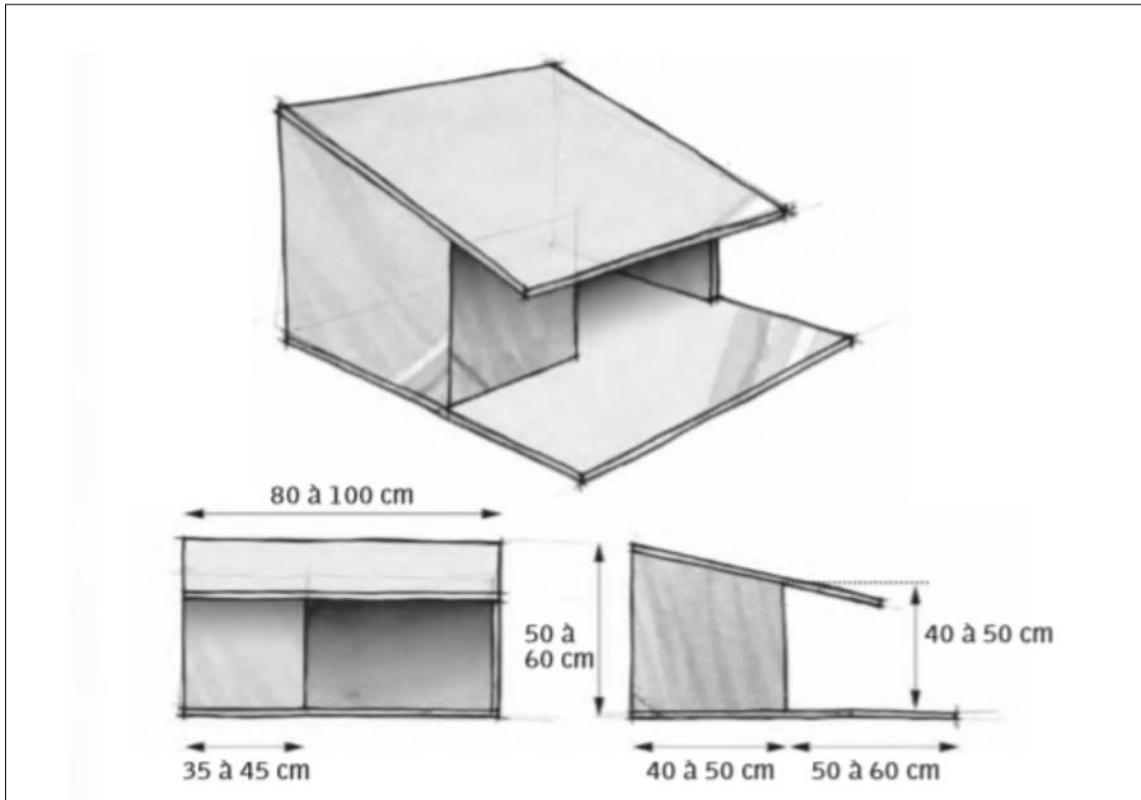


Figure 8 : exemple de nichoir à Faucon pèlerin

Pour le **Faucon hobereau**, sachant que l'espèce niche uniquement dans un nid fait de branchages (l'espèce n'est pas cavernicole, donc pas de possibilité d'installation de nichoir), la mise en place d'une corbeille en osier sur le pylône 44 est envisageable.

Une autre solution peut être testée, à savoir la dépose du nid avec soin et la remise en place du nid dans la structure métallique après travaux.



Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne

Der Nature

Ferme des Grands Parts – D13 – 51290 OUTINES

Tél. : 03.26.72.54.47

Email : champagne-ardenne@lpo.fr



Agir pour  
la biodiversité

JD02312002